

## **Limite des données**

Il convient de distinguer les statistiques sur le volume des ventes de boissons alcoolisées des données sur la consommation de boissons alcoolisées. Le volume des ventes ne comprend que les ventes réalisées par les régies des alcools et leurs agents ainsi que par les établissements vinicoles, les brasseries et les établissements détenant un permis des autorités compétentes.

Quant aux données sur la consommation de boissons alcoolisées, elles comprennent l'ensemble de ces ventes ainsi que des données sur le vin et la bière de fabrication artisanale, sur le vin et la bière fabriqués dans les centres de brassage libre-service, sur les ventes des boutiques hors taxes et sur toute autre transaction non comptabilisée.

De même, il convient de distinguer les statistiques sur la valeur monétaire des ventes de boissons alcoolisées des données sur les dépenses des consommateurs au titre des boissons alcoolisées. Les données sur les ventes ont trait aux recettes des régies des alcools, des établissements vinicoles et des brasseries, y compris les ventes à des établissements détenant un permis, comme les bars et les restaurants.

Par conséquent, les données sur les ventes ne rendent pas compte du total des dépenses des consommateurs au titre des boissons alcoolisées, les prix payés dans les établissements détenteurs d'un permis étant supérieurs aux prix payés par ces établissements aux autorités compétentes.